



Annulation de la construction

Par **iemma87**, le **01/01/2009** à **18:50**

bonjour ,
mon ami et moi meme avons signé un contrat de construction depuis aout
le crédit étant accordé ,mais voila que juste avant les vacances de noel le constructeur nous
dit qu'il aura un cout suplémentaire pour les fondations et divers choses ,a ce jours le
suplément s"élèverait a 11 640 euros .
pouvons nous annuler la construction ?
MERCIE DE ME RENSEIGNER . IEMMA